

■ **André Albertano**, à L'Abbaye, ferblanterie, couverture, appareillage, en faillite (FOSC du 30.10.2003, p. 13). Par décision du 18 décembre 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudiois a prononcé la révocation de la faillite du titulaire. L'inscription est rétablie comme ci-devant (FOSC du 28.04.1989, p. 1752).

Journal no 12534 du 31.12.2003
(02061856 / CH-550.0.030.305-2)